

Bureau

Compte rendu succinct

des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil

Affiché au siège de la CAGB le :

Séance du mardi 30 août 2011 qui s'est déroulée au Grand Besançon -La City - Salle 101 Visé par : Le Directeur Général des services, Laurent VAN HERREWEGHE

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 12 mai 2011, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVE DE DECISIONS

Le Bureau s'est réuni le mardi 30 août 2011 à 18h au Grand Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions décrites ci-après.

BUREAU DECISIONNEL

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

R 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance de Bureau

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. Pierre CONTOZ comme secrétaire de séance.
- approuve le procès-verbal de la séance de Bureau du 6 juin 2011.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°01: Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

R I.I.I - Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB et des communes du Grand Besançon pour des opérations de manutention

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la constitution du groupement de commandes pour l'achat de services de manutention,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

R I.I.2 - Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB et des communes du Grand Besançon pour la fourniture de sel de déneigement

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la constitution du groupement de commandes pour l'achat de fourniture de sel de déneigement,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

☼ R I.I.3 - Groupement de commandes avec la Ville de Besançon - Travaux d'entretien et grosses réparations dans divers bâtiments et propriétés de la Ville de Besançon et de la CAGB A l'unanimité, le Bureau :

- autorise Monsieur le le Vice-Président à signer la convention de groupement de commandes avec la Ville de Besançon et tous documents à intervenir dans le cadre de cette opération,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à engager en tant que membre du groupement, toute démarche et procédures nécessaires à la passation des marchés sus-visés par le coordinateur.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°02: Transports, Infrastructures et Déplacements

🖔 R 2.1 - Tramway - Conventions de réalisation de diagnostics archéologiques

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les conventions de réalisation de diagnostics archéologiques,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions décrites dans le présent rapport.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Extrait du Registre des délibérations du Bureau Séance du mardi 30 août 2011

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 rue Gabriel Plançon - 25 000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 2.1

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

<u>Etaient présents</u>: Jean-Louis FOUSSERET, Gabriel BAULIEU, Jean-Claude ROY, Jean-Pierre MARTIN, Jean-Yves PRALON, Robert STEPOURJINE, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.1.3), Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Emmanuel DUMONT, Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 1.1.3), Yves GUYEN (à partir du rapport 2.1), Marcel FELT, Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 2.1), Daniel HUOT, François LOPEZ, Frank MONNEUR (jusqu'au rapport 1.1.3), Claude PREIONI, Jean-Paul DILLSCHNEIDER, Roland DEMESMAY, Danièle POISSENOT, Bernard MOYSE, Pierre CONTOZ, Alain BLESSEMAILLE, Eric ALAUZET, Patrick RACINE.

<u>Etaient absents</u>: Nicolas GUILLEMET, Nicolas BODIN, Jean-Pierre TAILLARD, Annie MENETRIER, Serge RUTKOWSKI.

Secrétaire de séance : Pierre CONTOZ

Procurations de vote:

Mandants : JP. TAILLARD

Mandataires: R. STEPOURJINE

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Bureau

Séance du mardi 30 août 2011

Au Grand Besançon

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon Bureau Séance du mardi 30 août 2011

La séance est ouverte à 18h10, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, et levée à 21h45.

-:-:-:-:-:-:-

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

- 🖔 R 0.1 Désignation d'un secrétaire de séance Approbation du procès-verbal de la dernière séance de Bureau
- M. LE PRESIDENT.- On a un premier rapport : « Désignation d'un secrétaire de séance Approbation du procès-verbal de la dernière séance de Bureau ». Alors, le secrétaire de séance ? Pierre CONTOZ.

Commission n°01: Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Finances

- R I.I.I Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB et des communes du Grand Besançon pour des opérations de manutention
- **M. LE PRESIDENT.-** Je passe la parole à G. BAULIEU parce qu'on a des rapports importants en matière financière.
- **M. BAULIEU.-** Merci. Sur les questions financières, vous l'avez vu dans l'ordre du jour, je vous propose de passer rapidement 3 projets de conventions constitutives de groupement de commandes et de nous arrêter à la partie essentielle de cette réunion sur les questions budgétaires et fiscales. Si tout le monde est d'accord. Président ?

Sur les opérations de manutention, est-ce qu'il y a des observations ?

- R 1.1.2 Convention constitutive de groupement de commandes entre la CAGB et des communes du Grand Besançon pour la fourniture de sel de déneigement
- M. BAULIEU.- Sur le sel de déneigement, il faut ajouter la commune de Fontain dans la liste.
- **M. LE PRESIDENT.-** J'ai une observation : on ajoute la commune de Fontain, mais il n'y a pas Besançon ?
- M. BAULIEU.- Non parce qu'il y avait déjà un marché qui courrait donc nous n'étions pas tout à fait en phase.
- M. LE PRESIDENT.- Oui mais enfin, à mon avis, l'intérêt serait de rentrer dans le marché de Besançon. Parce qu'à mon avis les prix...
- M. BAULIEU.- Oui, un jour on y arrivera, on arrivera à se mettre en phase.

- **M. LE PRESIDENT.-** Ce surtout dommage pour les communes. Est-ce qu'on ne pourrait pas quand même, puisqu'il y a un groupement de commandes, négocier avec les entreprises pour qu'elles fassent le prix comme s'il y avait un marché unique ?
- M. CONTOZ.- C'est ce que j'avais demandé aux services.
- **M. LE PRESIDENT.-** Donc on négocie le prix, même s'il y a 2 marchés de commandes. Parce que l'intérêt est que Fontain paie le sel au même prix que Besançon.
- **JP. DEMILLIER.-** Ce ne seront pas les mêmes prestataires ni les mêmes modalités de livraison. Besançon est livré par camions entiers tandis que les communes demandent essentiellement des sacs de 25kg.
- M. CONTOZ.- Pas toutes les communes.
- **M. LE PRESIDENT.-** Ecoutez, voyez ça quand même. Parce que l'intérêt c'est que ceux qui achètent des sacs de sel l'aient au même prix que nous.
- R I.I.3 Groupement de commandes avec la Ville de Besançon Travaux d'entretien et grosses réparations dans divers bâtiments et propriétés de la Ville de Besançon et de la CAGB
- **M. BAULIEU.-** Sur le groupement de commandes Ville et CAGB, c'est une reconduction en matière de réparations, grosses réparations et entretien sur bâtiments et propriétés. C'est une reconduction d'un dispositif existant.

Il n'y a pas d'observation?

Examen de rapports de la Commission n°01 qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté.

Commission n°02: Transports, Infrastructures et Déplacements

R 2.1 - Tramway - Conventions de réalisation de diagnostics archéologiques

M. ROY.- Je vous annonce une modification: le Grand Besançon a lancé une consultation dans le cadre d'une procédure de marché négocié, au titre d'une mission de maîtrise d'œuvre sur les travaux de confortement et de gros entretien du pont Canot - vous vous rappelez, on vous a déjà parlé de ces travaux. Conformément aux articles 165, 166 et 168 du Code des Marchés Publics, il est proposé d'attribuer ce marché de maîtrise d'œuvre à ARCADIS pour un montant total de 106 800 € HT, je vais revenir sur le prix. 7 candidatures ont été reçues dans les délais. Alain présidait donc un jury qui s'est réuni le 8 juillet et les 7 candidatures ont été validées. 4 candidats ont remis une offre. Il s'agit de: EGIS STRUCTURE ENVIRONNEMENT, ARCADIS, PMM/EUROCREA et INGEROP. Après analyse des offres, un courrier de négociation leur a été envoyé le 18 août dernier. Les candidats pouvaient également apporter les modifications qu'ils jugeaient nécessaires, tant au niveau technique qu'économique. Les candidats n'ont pas apporté des modifications et sont restés sur leur proposition initiale. En conséquence, après analyse des offres faites sur la lère offre, il est proposé de retenir l'offre d'ARCADIS pour 106 800 € HT alors qu'on avait eu une estimation de l'opération à 180 000 €. Donc c'est là aussi une bonne surprise qu'on a constatée. Voilà ce que j'avais à dire sur ce rapport modificatif n°2.2.

M. LE PRESIDENT.- Donc on est plutôt en dessous. Je tiens quand même à remercier les services de l'Agglomération et de la Ville qui ont participé à des négociations très dures - je m'y suis même mêlé moi aussi - pour faire baisser les prix parce qu'on arrivait quand même dans les marchés..., les lères offres qui ont été ouvertes étaient un peu démentielles. Donc ça a été un bras de fer assez fort, comme on les aime bien au fond. Et donc les services de l'Agglo, Mission Tramway, et tout ce qui est déviations de réseaux, les services de la Ville, entre autres, Guy PEIGNIER, ont beaucoup mouillé la chemise pour qu'on rentre dans les enveloppes. Il y a eu un gros travail de fait. Vous le voyez, là, par exemple, c'est quand même 80 000 €. Sur 180 000 €, en économiser 80 000 €, ce n'est pas rien. On est toujours très vigilants et c'est un combat permanent, de chaque instant. Alors après le combat qui restera à gagner c'est de vérifier qu'il n'y aura pas des avenants par paquets. Parce qu'attendez, ceux qui concourent, on les connaît à peu près tous, on travaille avec eux, si je ne leur ai pas dit 250 fois, je ne leur ai pas dit : ils le savent parfaitement, ils savent quand je leur dis que je suis une vraie « tête de con » par rapport à ça. Donc ils en ont tenu compte. Parce que pour un certain nombre d'entreprises, c'est quand même 3 / 4 ans de travail sur la Ville, ils n'ont pas envie de passer à côté. C'est donc une bonne négociation qui a été menée. Merci Jean-Claude, merci à la commission d'appel d'offres qui a géré tout ça, merci à Alain, à ce que tu fais par rapport à ça, avec Marie-Odile et avec

Examen de rapports des Commission n°02 et 03 qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté.